Balises bibliographiques et typographiques du travail de l'etudiant en Histoire à destination des BAC 11

Par Julie LOUETTE - Assistante

1 Références bibliographiques¹

- 1.1 Modèle « auteur-titre » (inspiré par les normes de l'AFNOR-Association française de normalisation)
- 1.1.1 Monographie, actes de colloque, bibliographie, dictionnaire, encyclopédie
 - a) Informations obligatoires pour une bonne référence
 - Nom de l'auteur
 - rénom de l'auteur
 - **É** Titre et sous-titre
 - La mention du tome/volume : t. I, vol. 1, etc.
 - La mention de l'édition : 2^e éd., 3^e éd., etc.
 - Adresse bibliographique : lieu d'édition, éditeur commercial / institution, date d'édition
 - Nombre de volumes
 - Le titre de la collection et le numéro de l'ouvrage dans la collection
 - Nom du traducteur
 - b) Présentation et place des informations :

1.1.1.1 Pour une monographie

🕏 Nom et prénom de l'auteur / de l'éditeur scientifique

Toutes les références mentionnées dans la bibliographie sont présentées dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, en respectant les consignes suivantes :

- Nom en petites capitales en premier lieu, suivi directement du prénom complet en minuscules (ou, à défaut, l'initiale du prénom). Ex. : BRONCKART Jean-Paul. Le nom de l'auteur ainsi que le prénom doivent commencer par une grande capitale.
- Quand on mentionne plusieurs publications d'un même auteur, les ouvrages rédigés en solo sont présentés avant les ouvrages en duo, qui précèdent eux-mêmes les ouvrages collectifs. Si plusieurs publications portent la même date, on les classe d'après l'ordre alphabétique du premier mot du titre.

Dans le cas de plusieurs auteurs :

- L'ordre des noms suit celui présenté en page de titre.

¹ Ces informations proviennent du document d'harmonisation de la Faculté, disponible en ligne après identification : http://www.uclouvain.be/354926.html (page consultée le 17/09/12). Elles sont néanmoins adaptées aux spécificités des références en Histoire, veuillez en tenir compte pour vos travaux !

- Les noms sont séparés par une virgule et le dernier nom est joint aux autres par "et" (ou son équivalent dans une autre langue).

Ex.:

- PONTRANDOLFO Angela et ROUVERET Agnès
- POUCET Jacques et HANNICK Jean-Marie

Ex. :

- SCHNEUWLY Bernard, MORO Christiane et BRONCKART Jean-Paul
- Halporn James J., Ostwald Martin et Rosenmeyer Thomas G.
 - Au-delà de trois auteurs, on n'écrit plus que le nom du premier auteur, suivi de la mention "e.a.".

Ex.:

- CONSTANTINI Michel e.a.
- ROULET Eddy e.a.

Cas particuliers:

- Nom avec particule : si la particule commence par une minuscule, on place celle-ci après le prénom. Ex. : BALZAC Honoré de. La particule est par contre placée devant le nom si elle commence par une majuscule.
- En l'absence de nom d'auteur, on commence la référence bibliographique par le titre de l'ouvrage. **En aucun cas**, il ne faut écrire ANONYME ou INCONNU!
- Variations dans le prénom d'un même auteur : si le prénom d'un auteur varie d'un ouvrage à l'autre et/ou d'un éditeur à l'autre (ex. : Immanuel vs. Emmanuel KANT), on respectera le prénom tel qu'il apparaît sur la page de titre dans les références mentionnées en note infrapaginale, mais on uniformisera la forme du prénom dans la bibliographie finale.
- Variations dans le nom d'un même auteur : quand le nom d'un auteur varie d'un ouvrage à l'autre, on propose de toujours respecter le nom tel qu'il apparaît sur la page de titre.

É Titre et sous-titre

- Le titre de l'ouvrage est présenté en italiques et entre virgules.

Ex. :

- CABANES Pierre, Introduction à l'histoire de l'Antiquité,
- CANFORA Luciano, Histoire de la littérature grecque à l'époque hellénistique,
- En présence d'un sous-titre, on le sépare du titre par un point et on place la virgule séparatrice après le sous-titre.

Ex.:

- GREVISSE Maurice, La force de l'orthographe. 300 dictées progressives commentées,
- MIDGLEY David, Writing Weimar. Critical Realism in German Literature 1918-1933,
- NOVARRA Antoinette, Les idées romaines sur le progrès d'après les écrivains de la République. Essai sur le sens latin du progrès,
- Le premier mot du titre et le premier mot du sous-titre, le cas échant, prennent la majuscule.
- Le titre à mentionner est celui de la page de titre ; il convient de respecter la présentation de celui-ci (emploi des majuscules², des guillemets, des chiffres romains par exemple).

² Certains mots ont des significations différentes selon qu'ils portent ou non la majuscule : renaissance/Renaissance, révolution/Révolution, etc.

- Il convient de respecter l'orthographe des mots étrangers et les conventions orthographiques des langues étrangères (telles que la majuscule aux substantifs allemands, les caractères spéciaux liés aux langues germaniques ou romanes, etc.).
- Tout ce qui figure en italiques dans le titre original figurant sur la page de titre doit être repris en caractères romains (ordinaires) dans la référence bibliographique.
- Dans le cas où le titre de l'ouvrage est présenté en plusieurs langues, on donne la priorité aux deux premières langues utilisées.

Mention du tome/volume utilisé

Il arrive très fréquemment que les ouvrages soient publiés en plusieurs tomes ou volumes. Il est d'usage de renseigner celui que vous utilisez à la suite du titre de l'ouvrage en question séparé par une virgule. On abrège traditionnellement « tome » par « t. » et le numéro du tome et « volume » par « vol. » et le numéro du volume. Ce volume/tome peut avoir un titre propre qui s'indique lui aussi en italique.

Ex. :

- REMOND René, Introduction à l'histoire de notre temps, t. I : L'Ancien Régime et la Révolution, 1750-1815, ...

Il se peut que le volume/tome ne comporte pas de titre ou seulement des lettres (dans le cas des encyclopédies (voir 1.1.1.4)). Dans ce cas, vous indiquerez simplement la mention du volume/tome.

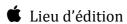
- La mention de l'édition (2e éd., 3e éd., etc.) et/ou de révision/traduction
- Il faut préciser l'édition uniquement s'il ne s'agit pas de la première édition ; la mention de l'édition se trouve généralement sur la page de titre ou au verso de celle-ci.

Ex. :

- POUCET Jacques et HANNICK Jean-Marie, *Aux sources de l'antiquité gréco-romaine. Guide bibliographique*, 6e éd. revue et augmentée, Bruxelles, Artel, 2000.
- RENOU Louis, *Grammaire sanscrite. Tomes I et II réunis. Phonétique Composition Dérivation Le nom Le verbe La phrase*, 2^e éd. revue, corrigée et augmentée, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, 1984.
- S'il est précisé que l'ouvrage est une réimpression anastatique³, on utilise dans la notice bibliographique l'abréviation "réimpr. anast.".

Ex.:

- PARROT André, CHEHAB Maurice H. et MOSCATI Sabatino, *Les Phéniciens. L'expansion phénicienne : Carthage*, réimpr. anast., Paris, Gallimard, 1985 (L'univers des formes, 23).
- Le mention de l'édition peut être complétée par d'autres informations telles que « revue par André Goosse », « revue et corrigée par » ou « traduite par ». Ces mentions doivent être reprises dans le respect de ce qui figure sur la page de titre. En outre :
 - * la mention « traduite du russe par » doit être abrégée en « trad. du russe par » (le nom de la langue doit être intégralement repris) ;
 - * le nom du réviseur ou du traducteur doit être inscrit en minuscules, avec une majuscule à l'initiale du nom et du prénom ;
 - Remarque : Ces informations liées à la traduction ou à la révision peuvent être présentes sans la mention de l'édition.
- Ces mentions doivent être présentées dans la langue du travail de l'étudiant.



³ Réimpression d'un ouvrage ancien sans recomposition.

- On n'utilisera aucune abréviation.
- Si deux lieux d'édition sont mentionnés, on indique les deux villes séparées par une barre oblique; on veillera à introduire des espaces avant et après la barre oblique.

Ex.

- Paris / Louvain-la-Neuve
 - Si plus de deux lieux d'édition sont mentionnés, on se limite à la mention du premier, suivie de l'abréviation "e.a".

Ex.:

- KRÄMER Birgit, *Abenteuer Steinzeit und Mythos Evolution. Die* romans préhistoriques *von J.-H. Rosny Aîné*, Francfortsur-le-Main e.a., Peter Lang, 2003 (Studien und Dokumente zur Geschichte der Romanischen Literaturen, 50).
 - Lorsque le lieu n'est pas mentionné et qu'une recherche n'a pas permis de l'identifier, on utilisera la mention "s.l." (abréviation de sine loco).
 - Il convient de ne pas confondre lieu d'édition et lieu d'impression.
 - Les noms de villes doivent être traduits dans la langue du travail de l'étudiant (ex. : Firenze > Florence).

Éditeur commercial

- Si deux éditeurs commerciaux sont mentionnés, on indique le premier lieu d'édition et le premier éditeur commercial (en insérant une virgule entre ces deux premières informations) et ensuite le second lieu d'édition suivi du second éditeur commercial (en insérant également une virgule entre ces deux informations) ; les deux blocs d'informations sont quant à eux séparés par une barre oblique (précédée et suivie d'un espace).

Ex.:

- DERRIDA Jacques et ROUDINESCO Elisabeth, *De quoi demain... Dialogues*, Paris, Fayard / Galilée, 2001 (Histoire de la pensée).
- On donne priorité à la mention figurant sur la page de titre, au verso de celle-ci ou à côté du copyright.
- Il convient de ne pas confondre éditeur commercial et imprimeur.

É Date

- On mentionne la date de l'édition utilisée ; celle-ci figure, ordinairement, sur la page de titre, au verso de celle-ci ou à côté du copyright.
- On ne mentionne pas la date de l'édition originale de l'ouvrage quand il s'agit d'une édition ultérieure.
- Si plusieurs volumes d'un même ouvrage sont édités à des dates différentes, on mentionne les différentes dates en les séparant par une barre oblique (avant et après laquelle on insère une espace).

Ex.:

- HASQUIN Hervé, *La Wallonie, le pays et les hommes : histoire, économies, sociétés ,* Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1979 / 1980, 2 vol.
 - Si l'ouvrage comporte plus de trois volumes, on mentionne uniquement la date d'édition du premier volume et la date d'édition du dernier volume, en les séparant par un trait d'union.

Ex. :

- 1987-1997

- Si l'ouvrage comporte plus de trois volumes et que la publication n'est pas achevée, on procède de la même manière que dans le cas précédent, à la différence qu'on insère des points de suspension à la place de la date d'édition du dernier volume.

Ex.: - 1987-...

- Si la date n'est pas mentionnée sur la page de titre, au verso de celle-ci ou à côté du copyright, on se réfère à la date de dépôt légal.
- Si la date d'édition et la date de dépôt légal ne sont pas mentionnées, ni retrouvées grâce à des recherches complémentaires, on utilise l'abréviation "s.d.".
- Si la date d'édition est indiquée d'après le calendrier républicain (ou tout autre calendrier), on ne convertit pas la date ; on maintient donc une mention telle que « an XIII » (en respectant également les chiffres romains si ceux-ci sont utilisés).

▲ Nombre de volumes⁴

- On mentionne le nombre <u>total</u> de volumes en utilisant les chiffres arabes et l'abréviation "vol." uniquement quand on référence l'entièreté de l'œuvre citée. Si vous utilisez seulement un ou plusieurs tomes, vous référencez comme décrit ci-dessus.

Ex.:

- Welskopf Elisabeth Charlotte (éd.), *Hellenische Poleis. Krise, Wandlung. Wirkung*, Berlin, Akademie-Verlag, 1974, 4 vol.

€ Collection

- On mentionne entre parenthèses le nom de la collection et le numéro de l'ouvrage dans la collection.

Ex.:

- LECLERC Gérard, Le sceau de l'œuvre, Paris, Editions du Seuil, 1998 (Poétique).
- PARROT André, CHEHAB Maurice H. et MOSCATI Sabatino, *Les Phéniciens. L'expansion phénicienne : Carthage*, réimpr. anast., Paris, Gallimard, 1985 (L'univers des formes, 23).
 - On utilise les caractères normaux (pas d'italiques).
 - Il convient de mentionner le nom de la collection dans la langue de la publication.

Ex. :

- KRÄMER Birgit, *Abenteuer Steinzeit und Mythos Evolution. Die* romans préhistoriques *von J.-H. Rosny Aîné*, Francfortsur-le-Main e.a., Peter Lang, 2003 (Studien und Dokumente zur Geschichte der Romanischen Literaturen, 50).
- STIER Hans Erich, *Kleine Schriften*, éd. par P. Funke et G.A. Lehmann, Meisenheim am Glan, Anton Hain, 1979 (Beiträge zur klassischen Philologie, 109).
- Salluste. Catilina. Jugurtha. Fragments, texte établi et trad. par J. Hellegouarc'h, Paris, Les Belles Lettres, 1989 (Collection des Universités de France).
- Caesar. The Gallic War, avec une trad. anglaise de H. J. Edwards, Londres, Heinemann / Cambridge, Harvard University Press, 1958 (The Loeb Classical Library).
 - Si l'ouvrage appartient à plusieurs collections, on mentionne celles-ci en les séparant par une barre oblique (en insérant une espace avant et après celle-ci).

Ex. :

- PAQUET Léonce, ROUSSEL Michel et LAFRANCE Yvon, *Les Présocratiques. Bibliographie analytique (1879-1980)*, Paris, Les Belles Lettres / Montréal, Bellarmin, 1988 / 1989, 2 vol. (Collection d'études anciennes / Collection Noêsis).
- Si ces collections présentent un lien de parenté (collection et sous-collection), on respecte le principe « du général au particulier » et on sépare la collection de la sous collection par une virgule.

⁴ Attention de ne pas confondre avec la référence du volume utilisé!

Ex.:

- LEVY Edmond, *Sparte. Histoire politique et sociale jusqu'à la conquête romaine*, Paris, Seuil, 2003 (Points, Série Histoire, 329).

1.1.1.2 Mémoires de licence/de maîtrise et thèses de doctorat inédits

Ce type de publication n'est pas commercialisé par le biais d'un éditeur commercial et n'est généralement conservé qu'en un seul exemplaire, dans la bibliothèque de l'université dans laquelle la recherche a été présentée.

- On renseigne l'auteur et le titre de la publication tels que présentés dans la section monographie.
- On remplace l'adresse bibliographique par la mention de l'institution dans laquelle le travail a été présenté, suivie de l'année académique au cours de laquelle il a été remis.
- En fin de référence, on indiquera entre crochets la nature du travail et la discipline concernée.

Ex.:

- RUFFINI-RONZANI Nicolas, *Recherche sur les tributaires d'église de l'ancien comté de Hainaut (Xe-XVe siècles)*, Université catholique de Louvain, 2008-2009 [Mémoire de maîtrise en Histoire].

1.1.1.3 Actes de colloque

- Nom et prénom de l'auteur / de l'éditeur scientifique
- Consignes identiques à celles données dans la section « Pour une monographie ».
- On indique le nom et le prénom de l'éditeur scientifique suivis de la mention "éd." (Afin de ne pas entrer dans le détail des appellations pouvant apparaître sur la page de titre – sous la direction de, dirigé par, avec la collaboration de, etc. – on utilisera l'abréviation générique "éd.")

Ex.:

- KLIMIS Sophie et VAN EYNDE Laurent (éd.),
 - On ne mentionne pas plus de trois noms d'auteurs : on utilise la mention "e. a. (éd.)" s'il y a plus de trois auteurs.
 - **É** Titre et sous-titre
 - Le titre et le sous-titre sont indiqués en italiques (consignes identiques à celles données dans la section monographie).
 - Si la page de titre précise qu'il s'agit d'actes de colloque, cette information doit obligatoirement être reprise et est assimilée à un sous-titre. Idem pour les informations de lieu et de date du colloque, si elles sont précisées sur la page de titre.

Ex.

- DUVAL Paul-Marie et FREZOULS Edmond (éd.), *Thèmes de recherches sur les villes antiques d'Occident (Strasbourg,* 1^{er}-4 octobre 1971),
- La mention de l'édition (2° éd., 3° éd., etc.) et/ou de révision/traduction Mention de l'édition et/ou de révision/traduction telle que présentée dans la section monographie.
 - Lieu d'édition

Mention du lieu telle que présentée dans la section monographie.

Éditeur commercial

Mention de l'éditeur commercial telle que présentée dans la section monographie.

É Date

Mention de la date d'édition telle que présentée dans la section monographie.

≰ Nombre de volumes

Mention du nombre de volumes telle que présentée dans la section monographie.

€ Collection

Mention de la collection telle que présentée dans la section monographie

1.1.1.4 Pour une bibliographie, un dictionnaire ou une encyclopédie

- Nom et prénom de l'auteur / de l'éditeur scientifique
- On ne mentionne pas le nom de l'éditeur scientifique des ouvrages de consultation courante.

Ex. :

- The Oxford Classical Dictionary⁵, 3e éd., Oxford / New-York, Oxford University Press, 1996.

Toutefois, si le nom n'est pas précédé de la mention "sous la dir. de", "commencé par", "poursuivi par", l'ouvrage s'assimile alors aux monographies et l'on indique le nom de l'auteur (cf. 1.1.1).

Ex. :

- GRIMAL Pierre, Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine,

- **É** Titre et sous-titre
- On indique le titre et le sous-titre du dictionnaire. Les informations pratiques telles que "section alphabétique" ne sont pas assimilables à un sous-titre ; on ne les mentionne donc pas.
- La mention de l'édition (2^e éd., 3^e éd., etc.) et/ou de révision/traduction Consignes identiques à celles des monographies.
 - Lieu d'édition

Consignes identiques à celles des monographies.

Éditeur commercial

Consignes identiques à celles des monographies.

É Date

Consignes identiques à celles des monographies.

- Nombre de volumes
- On ne mentionne pas le nombre total de volumes.
- Si l'on doit ne mentionner qu'un seul volume du dictionnaire, on ne mentionne pas le sous-titre de ce volume.

1.1.1.5 Pour un corpus de presse ou de revue

⁵ Il est à noter que l'article (*Le, The,* etc.) n'entre pas en compte dans le classement alphabétique des bibliographies, dictionnaires et encyclopédies ; *The Oxford Classical Dictionary* sera donc classé à la lettre 0.

- Si on renvoie à la presse, on indique les dates de début et de fin de la consultation.
- Si on renvoie à plusieurs tomes d'une revue, on précise les tomes consultés.
 - xxx 30-50.

1.1.2 Article de dictionnaire/de revue/d'ouvrage collectif/d'actes de colloques

- a) Informations obligatoires
 - Nom de l'auteur
 - Frénom de l'auteur
 - **T**itre et sous-titre de l'article
 - Titre de la revue / du périodique / du collectif / du journal (quotidien, hebdomadaire, etc.)
 - Mention du tome et/ou du volume
 - Mention du numéro
 - Mention de la date
 - Mention des pages
- b) Présentation et place des informations
- Nom et prénom de l'auteur

On se référera aux informations données pour les monographies.

- Titre et sous-titre de l'article
- Le titre et le sous-titre de l'article sont présentés en caractères normaux (pas d'italiques, à l'exception des mots figurant eux-mêmes en italiques dans le titre repris sur la page de titre), entre guillemets chevrons (français).
- Si le titre et/ou le sous-titre comporte(nt) un élément placé entre guillemets, on utilisera les guillemets anglais à l'intérieur des guillemets français (chevrons).

Ex. :

- FERETTE Yasmina, « "En garde !". Le symbolisme de l'épée dans la trilogie des Mousquetaires d'Alexandre Dumas »,
 - Le titre et le sous-titre sont séparés par un point.
 - Titre de la revue / de l'ouvrage collectif / du périodique (quotidien, hebdomadaire, etc.) :

Revue

Dans l'ordre:

- On introduit le titre de la revue par la préposition « dans » (en romains). On fera précéder cette préposition d'une virgule.
- Titre de la revue en italiques.
- Si l'article est issu d'un numéro spécial ou d'un dossier thématique d'une revue, on précise le titre de ce dernier entre guillemets français (chevrons), suivi de la mention apparaissant sur la page de titre ("dossier thématique", "numéro spécial"), suivie du titre de la revue en italiques :

Ex.:

- « Titre de l'article », dans LISSE Michel (éd.), « Titre du numéro spécial ou du dossier thématique », dossier spécial, *Titre de la revue*, 50, 1990, p. 71-79.
 - On précise le tome/volume/numéro dans lequel est publié l'article en respectant les pratiques de la revue (chiffres arabes / chiffres romains); la virgule sert de séparateur.
 - On mentionne la date de publication du tome/volume/numéro (si la date de tomaison diffère de la date de publication, on privilégiera la date de tomaison); la virgule sert de séparateur.
 - Les termes trimestres, semestres, etc. ainsi que les noms de saisons sont repris en toutes lettres.

Ex.:

- « Derrida », Cahiers Confrontation, n° 19, printemps 1988.
 - On mentionne les première et dernière pages de l'article : p. 5-17.
 - Pour la mention des pages, on respecte les pratiques de la revue (chiffres arabes / chiffres romains).

Ouvrage collectif

Dans l'ordre:

- On introduit le titre du collectif par la préposition « dans » (en romains), précédée d'une virgule.
- On indique le nom et le prénom de l'éditeur scientifique suivis de la mention (éd.).
- (Afin de ne pas entrer dans le détail des appellations pouvant apparaître sur la page de titre – sous la direction de, dirigé par, avec la collaboration de, etc. – on utilisera l'abréviation générique "éd.")

Ex.:

- RICH John, « The Origins of the Second Punic War », dans CORNELL Tim, RANKOV Boris et SABIN Philip (éd.),
 - On ne mentionne pas plus de trois noms d'auteurs : on utilise la mention "e. a. (éd.)" s'il y a plus de trois auteurs.
 - Titre et sous-titre en italiques.
 - Si la page de titre précise qu'il s'agit d'actes de colloque, cette information doit obligatoirement être reprise et est assimilée à un sous-titre. Idem pour les informations de lieu et de date du colloque, si elles sont précisées sur la page de titre.

Ex.

- BURNAND Yves, « Le rôle des communications fluviales dans la genèse et le développement des villes antiques du sud-est de la Gaule », dans DUVAL Paul-Marie et FREZOULS Edmond (éd.), *Thèmes de recherches sur les villes antiques d'Occident (Strasbourg, 1er-4 octobre 1971)*,
 - On reprend l'adresse bibliographique (lieu d'édition, éditeur commercial / institution, date d'édition) telle que présentée dans la section monographie.
 - On ne mentionne pas le nombre total de volumes, mais on précise le volume dans lequel est publié l'article.
 - Pour la mention des volumes/tomes/numéros, on respecte les pratiques de la revue (chiffres arabes / chiffres romains).
 - On mentionne les première et dernière pages de l'article : p. 5-17.
 - Pour la mention des pages, on respecte les pratiques de la revue (chiffres arabes / chiffres romains).
 - La mention de la collection est identique à celle utilisée dans le cas des monographies.

Périodique (quotidien, hebdomadaire, mensuel...)

Dans l'ordre:

- On introduit le titre du journal par la préposition « dans » (en romains) précédée d'une virgule.
- On mentionne la date de la manière suivante : Ex. : dans *Le Monde des livres* (supplément du *Monde*), 25 janvier 2006, p. 5-9.
- Pour la mention des pages, on respecte les pratiques de la revue (chiffres arabes / chiffres romains).

Bibliographies, dictionnaires et encyclopédies

- On indique le nom de l'auteur de l'article (s'il s'agit d'initiales, il faut se référer à la liste des auteurs du dictionnaire pour les résoudre).
- On indique le titre de l'article entre guillemets, suivi d'une virgule et de la mention « dans » (en romains).
- On présente la référence du dictionnaire de la même manière qu'indiqué dans la section 1.1.3.
- « Pour une bibliographie, un dictionnaire ou une encyclopédie » de la partie I.
- On indique la (les) page(s) et/ou la (les) colonne(s) où se trouve l'article concerné.

Ex. :

- p. 222 ou p. 222-225
- col. 110 ou col. 110-114

1.2 Modèle « auteur-date » (inspiré par les normes de l'APA-American Psychological Association)

Dans le modèle « auteur-date », les consignes de présentation des notices bibliographiques sont, dans les grandes lignes, identiques à celles présentées dans le modèle traditionnel. Ainsi, on respectera pour le(s) nom(s), le titre et l'adresse bibliographique l'ensemble des consignes données dans la première partie de ce document.

La différence notoire entre le système traditionnel et le système « auteur-date » est que la date de publication ne figure pas en fin de référence mais entre le nom de(s) l'auteur(s)/éditeur(s) scientifique(s) et le titre ; les séparateurs utilisés sont la virgule (avant la date) et le point (après la date).

Ex.

- PARROT André, CHEHAB Maurice H. et Moscati Sabatino, 1985. Les Phéniciens. L'expansion phénicienne : Carthage, réimpr. anast., Paris, Gallimard (L'univers des formes, 23).

Dans le cas de plusieurs publications du même auteur dans la même année, on ajoute 'a', 'b', etc., derrière la date. Veillez à attribuer les lettres après avoir classé les titres par ordre alphabétique.

Ex ·

- BALACE F., 1994a. « Aspects de la résistance en province de Liège », dans BALACE F. e.a. (éd.), *La Mémoire*, Liège, Province de Liège/Service des affaires culturelles, p. 89-91.
- BALACE F., 1994b. « L'aventure des Volontaires du travail », dans BALACE F. (éd.), *Jours de Guerre*, t. 10 : *Jours de doute*, Bruxelles, Crédit Communal, p. 43-71.

1.3 Références électroniques

Il convient de respecter les règles de base décrites dans ce document et d'ajouter l'adresse précise du site internet et la date de consultation : Ex. : CARON Rosaire, « Comment citer un document électronique? », http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html (consulté le 26 mai 2006).

2 Référencement d'une source éditée

2.1 Cas d'un auteur connu

- **★** Nom (en petites capitales)⁶
- **É** Prénom
- **É** *Titre de l'œuvre* (en italique)
- Éditeur scientifique (par exemple : éd. Charles Piot)
- **É** Traducteur (éventuellement).
- Pour la suite de la référence, se conformer aux directives de la Faculté.

Ex.:

BALDERICUS, Gesta Alberonis archiepiscopi, éd. G. WAITZ, dans Monumenta Germaniae historica, Scriptores, t. VIII, Hanovre, 1848, p. 243-260.

2.2 Cas d'œuvre anonyme

Idem 2.1. sans la mention de l'auteur

Ex.:

Chronique de l'Abbaye de Floreffe, éd. Baron DE REIFFENBERG, dans Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, t. VIII, Bruxelles, 1848, p. 64-188.

2.3 Recueils de textes⁷

- **É** *Titre* du recueil
- Éditeur scientifique
- Pour la suite de la référence, se conformer aux directives de la Faculté.

Ex ·

Cartulaire de la commune de Walcourt, éd. Léon LAHAYE, Namur, 1888 (Documents inédits relatifs à l'histoire de la province de Namur, 8).

3 Référencement d'une source inédite (d'archives)

- Dépôt d'archives : VILLE (en petites majuscules), appellation : par ex., BRUXELLES, Archives générales du Royaume (A.G.R.) ; LILLE, Archives départementales du Nord (A.D.N.)
- Nom du fonds (en italique) : par ex., Chambre des Comptes ou Conseil d'Etat
- Cote d'inventaire : par ex., 793 ou reg. 642
- **É** Indication de la page ou du folio (et dans ce cas du recto ou du verso) : par ex., p. 78 ou f° 74^v ou 158^r

⁶ L'entièreté du nom des auteurs anciens (de l'Antiquité (par ex. : CICERON) et du Moyen Âge (par ex. GISLEBERT DE MONS)) s'écrit en petites capitales, tandis que seul le nom de famille des auteurs modernes (par ex. : Pierre HARMEL) s'écrit en petites capitales.

⁷ Par exemple: recueils de chartes, d'ordonnances, de coutumes, de comptes, de correspondances diplomatiques, etc.

Ex.:

Bruxelles, Archives générales du Royaume. Conseil des finances, n° 3395, f° $10^{\rm v}$. Gand, Rijksarchief te Gent. Familiearchief Borluut, n° 293. Bruxelles, Bibliothèque royale. Section des manuscrits, n° 10.991-10.992.

4 Mise en page⁸

4.1 La page de garde

Quel que soit le travail que vous devrez rendre, il devra faire l'objet d'une présentation soignée, qui commence d'abord par une page de garde (voir exemple en annexe 1).

Que doit contenir cette page de garde?

- Le nom de l'institution (Université catholique de Louvain), le nom de votre faculté (Faculté de Philosophie, Arts et Lettres) et le nom de votre commission de programmes (Histoire) en petites majuscules (ABC), centré;
- Le sigle et le titre du cours dans le cadre duquel vous faites le travail, en petites majuscules, centré, en gras et en taille 14;
- Le titre de votre travail entre guillemets, en petites majuscules, en gras, en taille 16;
- Le nom de l'académique responsable du cours et celui du ou des assistants, aligné à droite, en taille 12;
- L'année académique, en taille 12;
- ♥ Votre nom, prénom et noma, année d'étude, en taille 12.

Attention, la page de garde n'est jamais paginée!

4.2 Les polices et tailles

La police utilisée pour rédiger vos travaux nécessite également un effort de présentation. Pour vos travaux écrits, vous privilégierez une police avec empattement, c'est-à-dire une police qui présente des petites barres horizontales en dessous des lettres (comme celle utilisée pour ce guide), par exemple Times New Roman (la plus utilisée), Garamond, Cambria, etc. Les polices sans empattement sont généralement réservées pour des présentations visuelles (par ex. PowerPoint) accompagnant une présentation orale.

En ce qui concerne la taille de la police, le corps de texte est traditionnellement écrit en 12. On réservera la taille 14 pour certains titres (voir section 2.4.), et la taille 10 pour les notes infrapaginales.

4.3 Les paragraphes

Le paragraphe constitue une unité d'information cohérente. On considère qu'un paragraphe développe une idée. Chaque paragraphe commence par un alinéa de 1,25 cm de retrait. Techniquement, pour faire un alinéa, vous devez appuyer sur la touche « double-flèche » de votre clavier.

Dans le même ordre d'idée, votre traitement de texte aligne par défaut le texte à gauche. Afin d'avoir une présentation plus soignée, vous choisirez de justifier votre texte (c'est-à-dire d'aligner à gauche et à droite).

4.4 Les titres

⁸ Pour le côté technique de votre traitement de texte, vous pouvez télécharger un tutoriel sur la page http://www.uclouvain.be/396371.html (après identification sur le portail).

Afin de pouvoir permettre à votre lecteur de visualiser d'emblée la structure de votre travail, il convient de hiérarchiser vos titres de manière cohérente.

Il existe de multiples manières de faire. Nous vous en proposons ici deux exemples concrets.

Ex. 1 tiré de YPERSELE Laurence van (éd.), *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 149-167 (Quadrige).

<u>Chapitre VIII – Héros et héroïsation</u>

- 1. Les caractéristiques générales du héros
- 2. Le récit héroïque : approche narrative
- 3. L'héroïsme en question : éthique, pouvoir et gloire
 - 3.1. L'éthique du héros
 - 3.2. Héros et pouvoir
 - 3.3. Les économies de la grandeur
- 4. Les héros nationaux : approche anthropologique
- 5. L'héroïsme au féminin

Conclusion

Ainsi:

Titre de chapitre : taille 14, souligné

Sous-titre 1: taille 12, numérotation de niveau 1, en gras

Sous-titre 2 : taille 12, numérotation de niveau 2, en gras et en italique

La conclusion ne comporte pas de numérotation

Ex. 2 tiré de Debuyst Christian, Digneffe Françoise et Pires Alvaro, *Histoire des savoirs sur le crime et la peine*, t. 2 : *La rationalité pénale et la naissance de la criminologie*, Bruxelles, Larcier, 2008, p. 389-402 (Crimen).

Chapitre 6 - L'ecole française dite « du mileu social »

Γ....

LACASSAGNE (1843-1924) ET LES PROBLEMES POSES PAR L'ANTHROPOMETRIE

Lacassagne et la notion de milieu

Consanguinité, hérédité et transmission des caractères acquis.

L'opposition entre Lamarck et Darwin

La typologie sociale de Lacassagne

Le terme d'anthropologie : les divers mises au point

La leçon de méthode de Manouvrier

Quand peut-on parler de type?

La définition de la sociologie pour les anthropologistes

Ainsi:

TITRE DE CHAPITRE : taille 14, petites majuscules

Sous-titre 1: taille 12, petites majuscules

Sous-titre 2 : taille 12, en italique Sous-titre 3 : taille 12, normal

Vous constaterez, sur base de ces deux exemples, plusieurs éléments :

La taille du titre de chapitre est toujours plus grande que les autres niveaux de sous-titres, le titre est généralement écrit en taille 14.

- Ce titre de chapitre n'est jamais numéroté automatiquement au même titre que les autres sous-titres, comme dans l'exemple 1.
- La numérotation sous-titres est facultative, comme dans l'exemple 2. Dans ce cas, la mise en forme tient lieu de hiérarchisation visuelle.
- Même si les sous-titres sont numérotés, ils peuvent être mis en forme comme dans l'exemple 1. Vous privilégierez néanmoins, une mise en forme par niveau de sous-titre. Par exemple, niveau 1 en gras ; niveau 2 en italique ; niveau 3, souligné ; niveau 4, rien.
- La numérotation ne doit pas être obligatoirement de type numérique, vous pouvez utilisez des lettres.
- ♥Vous avez la **liberté** de hiérarchiser vos titres comme bon vous semble mais vous devez être **cohérent**. Vous devez vous tenir au même choix pour tout le travail. Plus vous gagnez en lisibilité, plus vite votre évaluateur pourra saisir le **fil conducteur** de votre raisonnement.

 Attention, les titres et sous-titres ne sont JAMAIS ponctués!

4.5 Les citations

Il est très fréquent en sciences humaines de recourir aux citations dans les travaux. Il s'agit de reproduire exactement un ou des passages empruntés à des auteurs. Afin d'éviter tout plagiat, vous devrez indiquer qu'il s'agit d'une citation et indiquer où vous l'avez prise au moyen d'un appel de note.

Comment renseigner une citation?

- Soit en la plaçant entre guillemets : « » ;
- Soit en l'indiquant en italique : italique ;
- Soit, si elle fait plus de 3 lignes, en la mettant en retrait du texte :

Le 1^{er} avril 1955, la couverture du *Pourquoi pas ?* présente Achille Van Acker coupant un câble devant un journaliste de l'INR tout en lançant: « Liberté liberté cérie ... »⁴⁵⁰. Ces critiques correspondaient bien à une réalité. Nous en tenons pour preuve une déclaration de Van Acker lui-même lors du Conseil des ministres du 28 mars. Le Premier ministre y expliqua :

« Le journal de 13h00 de l'INR a diffusé des nouvelles tendancieuses. On y a dit notamment que la manifestation s'était mise en branle. C'était faux et dangereux, en ce sens que les organisateurs des manifestations prévues en provinces auraient pu prendre prétexte de cette soi-disant réussite de la manifestation de Bruxelles pour déclencher immédiatement celles qu'ils avaient préparées. C'est là la raison pour laquelle (...) (je) suis intervenu »⁴⁵¹.

Source: DUJARDIN Vincent, Pierre Harmel. Biographie, Bruxelles, Le Cri, 2004, p. 171.

⁴⁵⁰ Allusion est évidemment faite ici à la difficulté qu'avait le Premier ministre à prononcer les "ch". *Pourquoi pas ?*, 1^{er} avril 1955.

⁴⁵¹ PVCMB, 28 mars 1955.

4.6 La ponctuation

Des espaces sont requis devant et/ou après certains signes de ponctuation :

Avant le signe de ponctuation		Après le signe de ponctuation
Pas de blanc	,	espace
Pas de blanc		espace
½ cadratin ou espace insécable	:	espace
¼ cadratin ou pas de blanc	;	espace
1/4 cadratin ou pas de blanc	!	espace
1/4 cadratin ou pas de blanc	?	espace
Pas de blanc	-	Pas de blanc
espace	1)	Pas de blanc
Pas de blanc)]	espace
Pas de blanc	,	Pas de blanc
espace	*	espace insécable
espace insécable	×	espace

4.7 La pagination

N'oubliez jamais de paginer vos travaux, à l'exception de la page de garde qui ne doit jamais l'être.

4.8 La datation

En Histoire, plus que dans d'autres disciplines, le recours aux dates est très fréquent. Dès lors, il convient d'utiliser les conventions d'usage. Ainsi, pour désigner un siècle, vous privilégierez l'utilisation de chiffres romains avec le « e » en exposant.

Ex. : le XVIIIe siècle.

ll est incorrect d'écrire le XVIII ème siècle!

En ce qui concerne une année ou la date exacte, vous opterez pour la numérotation arabe.

Ex.: 1er mars 1958

Il est <u>incorrect</u> d'écrire le 01/03/1958!

4.9 Les marges

Dans tout traitement de texte, il est possible de modifier les marges du document. Idéalement, les marges en haut, en bas, à gauche et à droit doivent être identiques. On conseille généralement des marges d'au minimum 2 cm. Toutefois, si votre travail devait être relié, il conviendrait de compter 1 cm supplémentaire sur la gauche.

4.10 Notes infra-paginales ou « de bas de page »

Dans un texte scientifique, il est obligatoire de citer ses sources et de référencer l'endroit exact où vous avez trouvé l'information, sous peine de tomber dans le plagiat (http://uclouvain.be/plagiat, consulté le 27/10/14).

4.10.1 Types de notes :

4.10.1.1 Justificatives : renvois bibliographiques

Les notes infra-paginales « justificatives » contiennent des informations de type « bibliographique », c'est-à-dire qu'elles ont pour objectif de renseigner au(x) lecteur(s) de votre travail les ouvrages dans lesquels vous avez trouvé l'information que vous citez dans votre texte. Ces références seront rédigées conformément aux règles qui vous ont été précisées cidessus.

Il se peut ces informations proviennent de plusieurs ouvrages. Dans ce cas, les références bibliographiques seront séparées par des points-virgules. La dernière se terminera par un point.

Ex.:

³⁰ Sur les Congrès catholiques du 19e siècle, voir M. DEFOURNY, *Les Congrès catholiques en Belgique*, Louvain, 1908; K. VAN ISACKER, *Werkelijk en wettelijk land. De katholieke opinie tegenover de rechterzijde, 1863-1884*, Anvers, 1955, p. 1-31.

Source: Zelis Guy, « Introduction bibliographique. S'orienter dans la documentation générale sur le monde catholique au 20^e siècle, Wallonie-Bruxelles », dans PIROTTE Jean et ID. (éd.), avec la collab. de GROESSENS Baudouin et SCAILLET Thierry, *Pour une histoire du monde catholique au 20^e siècle, Wallonie-Bruxelles. Guide du chercheur*, Louvain-la-Neuve, ARCA / Eglise-Wallonie, 2003, p. 53 (ARCA-Sillages, 7).

4.10.1.2 **Explicatives**

Les notes infra-paginales « explicatives » ont pour objectif de donner au(x) lecteur(s) de votre travail des informations complémentaires à celles que contient votre texte (définitions, remarques, compléments, etc.) mais elles sont placées en bas de page pour ne pas alourdir le texte.

Ex. :

¹⁴³ Par la loi du 22 septembre 1842, la commune est responsable des enseignements froebel et primaire ; en vertu de l'arrêté-loi du 10 juillet 1933, les provinces et les communes sont responsables de l'enseignement technique ; la loi du 1^{er} juin 1850 stipule que le pouvoir central est responsable de l'enseignement moyen.

Source: DUJARDIN Vincent, Pierre Harmel. Biographie, Bruxelles, Le Cri, 2004, p. 117.

4.10.1.3 <u>Justificatives et explicatives</u>

Une note infra-paginale peut également contenir les deux types d'informations : apporter un complément d'information et préciser d'où vient l'information. Dans ce cas, la référence bibliographique sera placée entre parenthèse après le complément d'information et le point final de la référence se situera après la parenthèse.

Ex. :

¹²⁸ On notera d'ailleurs qu'en 1998, alors qu'Harmel ne parle, en sa qualité de témoin, que cinq minutes de l'histoire de la question scolaire à l'occasion d'un colloque organisé sur la question par la VUB, il citera encore cet article (WITTE Els, DE GROOF Jan et TYSSENS Jeffrey (éd.), *Het schoolpact van 1958 : onstaan, grondlijnen en toepassing van een Belgisch compromis*, Bruxelles, VUB-Press, p. 884).

Source: Inspiré de DUJARDIN Vincent, Pierre Harmel. Biographie, Bruxelles, Le Cri, 2004, p. 115.

4.10.2 Appels de notes

Concrètement, la place de l'appel de notes se met en fin de phrase avant le point final de la phrase (voir exemple dans la section 1.5). Cependant, si vous utilisez une note de bas de page pour justifier un mot ou une expression, vous devez placer l'appel de note juste après ce mot ou cette expression. L'appel de note se matérialise par un chiffre en exposant. Techniquement, vous

ne devez pas mettre vous-mêmes le chiffre en exposant mais utiliser la fonctionnalité *ad hoc* de votre traitement de texte.

4.10.3 Règles de référencement

La première mention de tout ouvrage ou article reprendra la référence bibliographique complète. Les règles et principes définis pour la bibliographie sont valables pour les renvois.

Une référence déjà citée précédemment ne sera plus reprise dans son intégralité :

1°) - Si un ouvrage ou article a déjà été cité, mais que cette référence ne précède pas directement la nouvelle mention, on présentera cette dernière sous la forme Nom Prénom, *op. cit.*, p. x. La mention *op. cit.* sera toujours présentée en minuscules et en italiques et sera immédiatement précédée et suivie d'une virgule.

Ēx. :

- ¹ POUCET Jacques et HANNICK Jean-Marie, *Aux sources de l'antiquité gréco-romaine. Guide bibliographique*, 6^e éd. revue et augmentée, Bruxelles, Artel, 2000, p. 15.
- ²⁵ POUCET Jacques et HANNICK Jean-Marie, op. cit., p. 31.
- Si on se réfère à plusieurs ouvrages du même auteur, il conviendra de faire précéder la mention *op. cit.* du titre complet sans le(s) sous-titre(s) afin de lever toute ambiguïté.
- ¹ GENETTE Gérard, *Mimologiques. Voyage en Cratylie*, Paris, Editions du Seuil, 1976, p. 146.
- ⁴ GENETTE Gérard, *Figures II. Essais*, Paris, Editions du Seuil, 1969, p. 16-29.
- ³⁰ GENETTE Gérard, *Mimologiques, op. cit.*, p.103.
- Dans le cas où l'ouvrage auquel on se réfère comporte plusieurs tomes, on mentionnera le tome à chaque occurrence. Dans le cas d'ouvrages dont chaque tome possède un (sous-) titre propre, on le mentionnera.

Ex.:

- ¹ Martin René et Gaillard Jacques, *Les genres littéraires à Rome*, vol. 1, Paris, Scodel, 1981, p. 103.
- ⁷ MARTIN René et GAILLARD Jacques, op. cit., vol. 2, p. 71.

Ex. :

- ¹ REMOND René, *Introduction à l'histoire de notre temps*, t. 1 : *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Seuil, 1974, p. 115 (Points. Histoire, n° 12).
- ⁵ REMOND René, *op. cit.*, t. 2 : *Le XIXe siècle, 1815-1914*, p. 45 (Points. Histoire, n° 13).
- 2°) Lorsque deux références identiques se suivent immédiatement, la seconde se limitera à *Ibid. Ibid.* s'écrira toujours en italiques et avec une grande capitale à l'initiale.

Ex. :

- ¹ LECLERC Gérard, Le sceau de l'œuvre, Paris, Editions du Seuil, 1998 (Poétique), p. 41-57.
- ² Ihid.
- Si deux références identiques se suivent immédiatement, mais que la page à laquelle on se réfère diffère, on indiquera alors la seconde référence sous la forme *Ibid.*, p. x.

Ex.:

- ¹ Vouilloux Bernard, *La Peinture dans le texte. XVIIIe XXe siècles*, Paris, CNRS Editions, 1994, p. 105.
- ² *Ibid.*, p. 80.

- Si deux références identiques se suivent immédiatement, mais que le tome auquel on se réfère diffère, on l'indiquera sous la forme *ibid.*, t. x, p. y. On précisera en outre le (sous-) titre du tome s'il diffère de celui de la mention précédente.

Ex.:

- ¹ REMOND René, *Introduction à l'histoire de notre temps*, t. 1 : *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Seuil, 1974, p. 115 (Points. Histoire, n° 12).
- ² REMOND René, *ibid.*, t. 2 : *Le XIXe siècle*, *1815-1914*, p. 45 (Points. Histoire, n° 13).
- 3°) Quand deux références se suivant directement ont le(s) même(s) auteur(s), mais diffèrent par le titre, on emploiera Id. (I en grande capitale, den petite capitale, toujours suivi d'un point) en lieu et place des nom et prénom de l'auteur pour la deuxième référence.

ID. n'est pas déclinable.

Ex.:

- ¹ GENETTE Gérard, *Mimologiques. Voyage en Cratylie*, Paris, Editions du Seuil, 1976, p. 197.
- ² ID., *Figures II. Essais*, Paris, Editions du Seuil, 1969, p. 91.
- Si la référence pour laquelle on utilise ID. a déjà été citée précédemment, on fera précéder la mention *op. cit.* du titre de l'ouvrage ou article sans le(s) sous-titre(s) pour lever toute ambiguïté.

Ex.:

- ¹ GENETTE Gérard, *Figures II. Essais*, Paris, Editions du Seuil, 1969, p. 79-93.
- ² ID., *Mimologiques. Voyage en Cratylie*, Paris, Editions du Seuil, 1976, p. 146.
- ³ ID., Figures II, op. cit., p. 103.
- Lorsqu'on renvoie globalement, sans citation précise, à un ouvrage, à un article ou à une partie d'ouvrage ou d'article, on fera précéder la référence de la mention Cf. (caractères romains, grande capitale à l'initiale et toujours suivi d'un point).
- ¹ Cf. DELATTE Louis, « Défense de la philologie classique et d'autres choses », dans *Serta Leodiensia Secunda. Mélanges publiés par les Classiques de Liège à l'occasion du 175^e anniversaire de l'Université*, Liège, C.I.P.L., 1992, p. 71-83.

4.11 Bibliographie

Un travail d'historien se clôture toujours par la présentation exhaustive des sources (inédites et éditées) et des travaux qu'il a consultés. L'organisation d'une bibliographie est régie par des usages précis. On présente d'abord les sources inédites, ensuite les sources éditées et enfin les travaux.

4.11.1 Sources inédites

On classe les références selon la hiérarchie suivante :

- 1. par pays (par ordre alphabétique);
- 2. par ville (par ordre alphabétique):

Ex.:
BRUGES [...]
BRUXELLES [...]
LILLE [...]

Source : inspiré de Sosson Jean-Pierre, *Les travaux publics de la ville de Bruges, XIVe-XVe siècles. Les matériaux. Les hommes,* s.l., Crédit communal de Belgique, 1977, p. 21-24 (Collection Histoire Pro Civitate, série in-8°, n° 48).

3. par dépôt au sein de cette ville (par ordre alphabétique) :

Ex. :

BRUGES

- 1. Archives de la Commission d'Assistance publique de Bruges (A.A.P.B.) [...]
- 2. Archives de l'Etat à Bruges (A.E.B.) [...]
- 3. Archives de l'Évêché à Bruges (A.Ev.B.) [...]
- 4. Archives de la Ville de Bruges (A.V.B.) [...]

Source : inspiré de SOSSON Jean-Pierre, Op. cit., p. 21-22.

4. par fonds (par ordre alphabétique);

Attention en *France*, ce n'est pas l'ordre alphabétique des fonds qui prévaut, mais l'ordre des séries :

Ex.: METZ, Archives départementales de la Moselle (A.D.M.)

Série F, sous-série 7 F: fonds de Clervaux (XIIe-XVIe s.)

Série G: n° 2327 (paroisse Saint-Martin de Metz)

Série H: n° 359 et 479 (abbaye de Bouzonville), 681 bis (abbaye de Freistroff), ...

Série J, sous-série 6 J: n° 61 (*Histoire de Sierck*, ms.)

Source : inspiré de Yante Jean-Marie, *Le Luxembourg mosellan. Productions et échanges commerciaux, 1200-1560*, Académie royale de Belgique, 1996, p. 452 (Mémoire de la Classe des Lettres. Collection in-8°, 3e série, t. XIII).

5. par numéro des pièces concernées :

Ex.: TRIER, Stadtbibliotheek Trier (StBTr):

ms. 1529/165: Varia Trevirensia

ms. 1641/389 : documents concernant l'abbaye Saint-Maximin de Trèves (XIIe-XVe s., copies)

ms. 1644/372-386: Archivium Maximinianum (recueil du XVIIIe s., 15 vol.)

Source : inspiré de YANTE Jean-Marie, op. cit., p. 453.

4.11.2 Sources éditées

Par ordre alphabétique des noms d'auteur. Si l'auteur n'est pas connu, c'est le titre qui est pris en compte pour le classement alphabétique. L'article (Le, La, Les) qui se trouverait éventuellement devant le premier mot du titre n'est pas à prendre en compte.

Ex. :

- BALDERICUS, Gesta Alberonis archiepiscopi, éd. G. WAITZ, dans Monumenta Germaniae historica, Scriptores, t. VIII, Hanovre, 1848, p. 243-260.
- Bertels J., Historia luxemburgensis seu commentarius quo ducum Luxemburgensium ortus, progressus ac res gestae... describuntur, Cologne, 1605.
- Chronique de l'Abbaye de Floreffe, éd. Baron de Reiffenberg, dans Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, t. VIII, Bruxelles, 1848, p. 64-188.
- *La chronique de Philippe de Vigneulles*, éd. Ch. Bruneau, Metz, 1927-1933, 4 vol. (Documents sur l'histoire de la Lorraine publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, t. XIV-XVII).
- *La Chronique de Saint-Hubert dite Canatorium*, éd. K. HANQUET, Bruxelles, 1906 (Commission Royale d'Histoire, Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique).

[...]

- GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hanoniense*, éd. L. VANDERKINDERE, Bruxelles, 1904 (Commission Royale d'Histoire, Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique).

Source : inspiré de YANTE Jean-Marie, op. cit., p. 454.

4.11.3 Travaux

Selon le modèle de référence utilisé (« auteur-titre » ou « auteur-date »), le classement sera différent.

- « Auteur-titre » : classement par ordre alphabétique des auteurs. Si l'auteur n'est pas connu, c'est le titre qui est pris en compte pour le classement alphabétique (voir cidessus).
- Attention, si plusieurs ouvrages d'un même auteur sont cités, n'oubliez pas de remplacer le nom de l'auteur à partir de la deuxième référence par ID. (voir 4.10.3). Mais, ne le faites qu'une fois la bibliographie classée par ordre alphabétique afin d'éviter les attributions malheureuses!

Il arrive de plus en plus souvent que les bibliographies soient d'abord classées par thèmes avant de présenter les titres par ordre alphabétique.

Ex. de classement thématique :

- I. Ouvrages et articles consacrés à la presse en général
- II. Ouvrages et articles consacrés à la presse de chaque province

Province d'Anvers
Province du Brabant
Province de Flandre-Orientale
Province du Hainaut
Province de Liège
Province du Limbourg
Province du Luxembourg
Province de Namur

Source : inspiré de CAMPE René, DUMON Marthe et JESPERS Jean-Jacques, *Radioscopie de la presse belge*, Verviers, André Gérard, 1975, p. 572-585.

5 Annexe : exemple de page de garde

Universite catholique de Louvain Faculte de Philosophie, Arts et Lettres Commission de programme Histoire

LHIST 1430: HEURISTIQUE GENERALE

« LA CENSURE DE LA PRESSE EN BELGIQUE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE »

Professeur : Guy Zelis Assistante : Julie Louette

Année académique 2012-2013

Archibald Haddock – 0000 00 07 HIST 11BA

6 Table des matières

1	Références bibliographiques	1
	1.1 Modèle « auteur-titre » (inspiré par les normes de l'AFNOR-Association franc	çaise de
	normalisation)	
	1.1.1 Monographie, actes de colloque, bibliographie, dictionnaire, encyclopédie	1
	1.1.1.1 Pour une monographie	1
	1.1.1.2 Actes de colloque	6
	1.1.1.3 Pour une bibliographie, un dictionnaire ou une encyclopédie	7
	1.1.1.4 Pour un corpus de presse ou de revue	7
	1.1.2 Article de dictionnaire/de revue/d'ouvrage collectif/d'actes de colloques	8
	1.2 Modèle « auteur-date » (inspiré par les normes de l'APA-American Psych	ological
	Association)	
	1.3 Références électroniques	10
2		
	2.1 Cas d'un auteur connu	11
	2.2 Cas d'œuvre anonyme	11
	2.3 Recueils de textes	11
3	Référencement d'une source inédite (d'archives)	11
4	Mise en page	13
	4.1 La page de garde	13
	4.2 Les polices et tailles	13
	4.3 Les paragraphes	13
	4.4 Les titres	13
	4.5 Les citations	15
	4.6 La ponctuation	16
	4.7 La pagination	16
	4.8 La datation	16
	4.9 Les marges	16
	4.10 Notes infra-paginales ou « de bas de page »	16
	4.10.1 Types de notes :	
	4.10.1.1 Justificatives : renvois bibliographiques	16
	4.10.1.2 Explicatives	17
	4.10.1.3 Justificatives et explicatives	17
	4.10.2 Appels de notes	17
	4.10.3 Règles de référencement	18
	4.11 Bibliographie	
	4.11.1 Sources inédites	19
	4.11.2 Sources éditées	
	4.11.3 Travaux	
5	1 10 0	
6	Table des matières	23